



# PLAN D'ORGANISATION DE LA SECURITE SANITAIRE SPECIALE COVID19

## PISCINE D'AGREMENT

**SAISON ESTIVALE 2020**

## Objectifs du plan

- Assurer la continuité du service public avec les adaptations nécessaires à la situation sanitaire actuelle.
- Garantir la sécurité des usagers lors de leur passage
- Garantir la sécurité des agents
- Gérer les espaces (douches, sens de circulation, toilettes, ...), les règles comportementales via le respect de la distanciation sociale, des gestes barrières
- Guider et surveiller les usagers à distance

## Rappel des obligations réglementaires

- Bassin plein air : 3 personnes pour 2m<sup>2</sup>
- Dimensions de la piscine communale : 292 m<sup>2</sup>  
soit 172 personnes

## Fréquentation quotidienne de la piscine

- 2019 : 86 personnes en moyenne
- Avec un pic de fréquentation de 204 personnes sur une journée

## Organisation générale

Effectif personnel piscine :

- 2 MNS (présence d'un MNS de 10h30 à 19h00 sur site)
- 1 agent d'accueil
- 1 agent d'entretien

Au vu des obligations réglementaires et de la fréquentation de la piscine, il n'est pas prévu de :

- jauge limite d'accueil
- créneaux horaires

Sachant que la piscine municipale est principalement utilisée pour le loisir, il n'est pas prévu de limiter les accès par ligne d'eau par exemple.

Accès autorisé uniquement aux utilisateurs. Pas de possibilité d'accompagnement au sein des locaux et aux abords de la piscine.

Pas de mobilier (transats, chaises).

Maintien des tarifs habituels malgré les coûts supplémentaires soit :

- Entrée Adulte : 2.50 €
- Entrée Enfant : 2.00 €
- Abonnement 10 entrées Adulte : 20.00€
- Abonnement 20 entrées Adulte : 33.00€
- Abonnement 30 entrées Adulte : 44.00€
- Abonnement 10 entrées Enfant : 13.00€
- Abonnement 20 entrées Enfant : 22.50€
- Abonnement 30 entrées Enfant : 28.50€

## Le Paiement

Concernant le paiement, il sera obligatoirement demandé de régler par chèque ou en espèces avec l'appoint pour éviter les transferts d'argent.

## Ouverture

Ouverture à compter du samedi 04 juillet 2020 jusqu'au dimanche 30 août 2020.  
Horaires de la piscine : du lundi au dimanche : 10h30 - 12h45 et 13h30 - 19h00.

## Nettoyage

Un nettoyage complet des locaux est prévu le matin et le midi.  
Ils seront également nettoyés régulièrement tout au long de la journée.

## Sécurité des usagers

Pour la sécurité des usagers, il est prévu :

- Port obligatoire du masque à l'arrivée et à l'intérieur des locaux
- Plexiglas à l'accueil
- Distribution de gel hydro-alcoolique obligatoire en arrivant
- Pas d'accès aux vestiaires pour se changer, déjà porter sa tenue de bain et se dévêtir sur la plage, au bord de la piscine
- Pas de casier pour les affaires personnelles
- Douche savonnée obligatoire (savon fourni), 1 douche sur 2 condamnée pour respecter les distances
- Sens de circulation, entrée / sortie et autour du bassin (voir plan)
- Accès aux toilettes par l'extérieur et gel hydro-alcoolique à disposition

- Signalétique complète aux abords du bassin, couloirs matérialisés et les sens de circulation indiqués par des affiches, l'affichage des règles à respecter au sein de la piscine, des modalités pour se rendre aux toilettes, ... Sens interdit matérialisé pour respecter le sens de circulation au sein des locaux.
- A la sortie : pas de passage aux douches et suivre le sens de circulation vers la sortie (voir plan)
- Respect de la distanciation physique sur les plages demandée aux usagers

## Sécurité des agents

- Port du masque ou de la visière obligatoire
- Respect de la distanciation physique
- Gel hydro-alcoolique à disposition

## Surveillance des bassins

- Privilégier la distanciation physique
- Lors des rondes autour du bassin, port du masque ou visière
- Intervention pour faire respecter les règles, expliquer et renseigner les usagers
- Gel hydro-alcoolique avant et après chaque contact en cas d'intervention à l'infirmerie

Le maître-nageur participe à faire respecter les consignes de distanciation physique, de respect des consignes sanitaires et aide lors de la sortie de l'établissement du public.

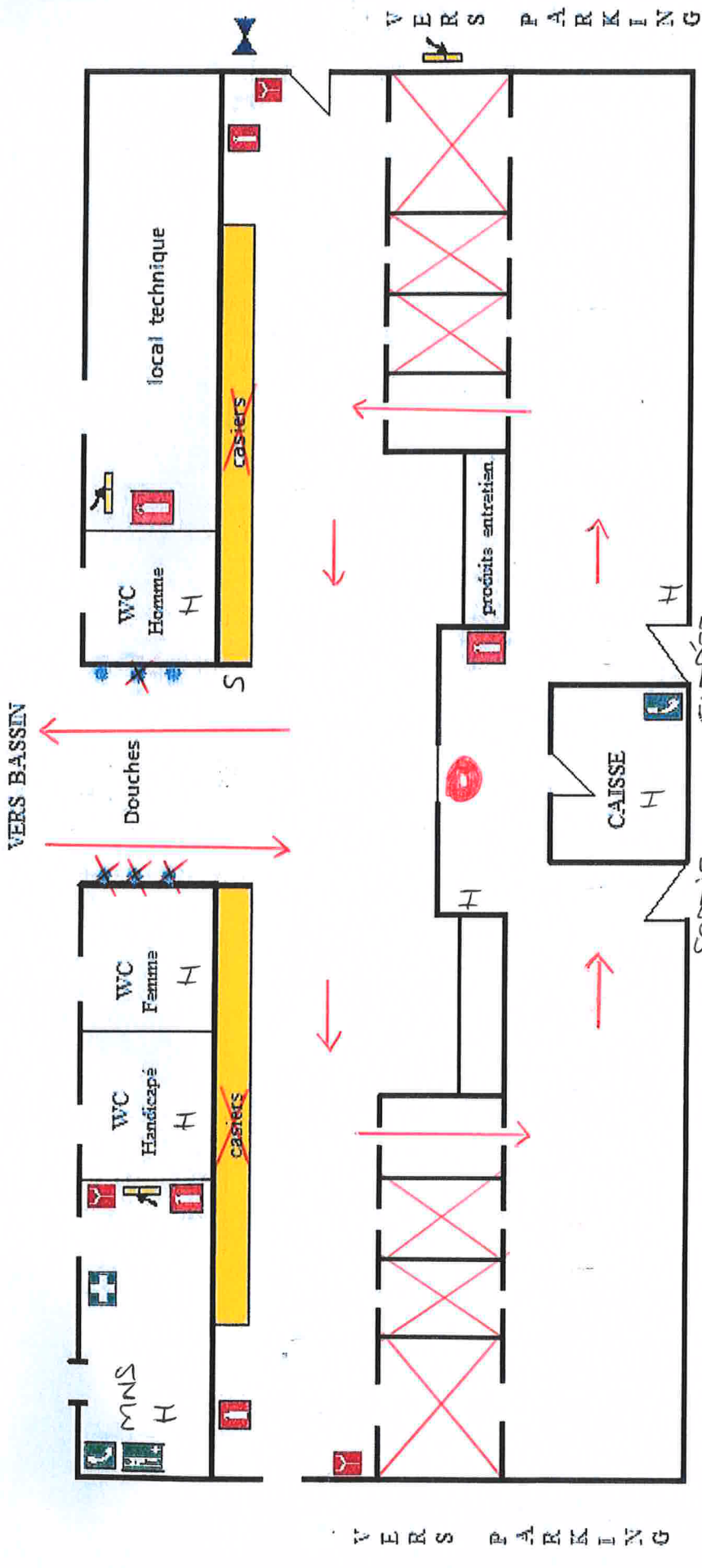
## Divers

En raison de la non ouverture de la buvette, le goûter sera autorisé.

A Cercy-la-Tour, le 22 Juin 2020

Le Maire,





- |  |                     |  |                      |  |                                 |
|--|---------------------|--|----------------------|--|---------------------------------|
|  | ALARME              |  | EXTINCTEUR           |  | TELEPHONE                       |
|  | COUPEURE D'EAU      |  | CUVIERE              |  | DOUCHES                         |
|  | SENS DE CIRCULATION |  | ARMOIRE A PHARMACIE  |  | S Savon pour douche obligatoire |
|  | TABLEAU ELECTRIQUE  |  | Gel Hydro-alcoolique |  |                                 |
|  | CONDAMNÉ            |  |                      |  |                                 |

PISCINE MUNICIPALE  
CERCY LA TOUR

Profondeur 1.70 m

GRAND BASSIN

L 25.00 m  
l 11.50 m

Profondeur 1.10 m

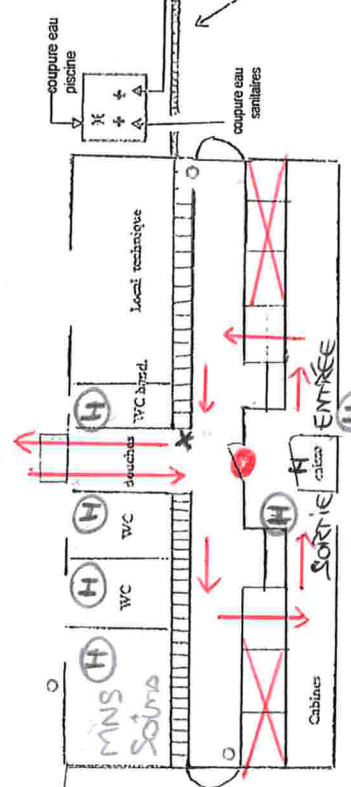
embigçon

(H)

pediluve

severer

bac Tampon



(H) Hydro alcoolique  
X Soudon

antidive

alarme incendie